

Telle qu'elle existe aujourd'hui la loi des brevets (13-14 Geo. V, chap. 23) dispose, article 7: "Quiconque a inventé quelque art, procédé, machine, méthode de fabrication, . . . inconnu ou inexploité par d'autres, avant qu'il en ait fait l'invention et . . . n'ayant pas été d'un usage public ou en vente, avec le consentement ou la permission de l'inventeur, pendant plus de deux ans antérieurement à sa demande peut obtenir un brevet qui lui confère la propriété exclusive de cette invention." Les droits de l'inventeur sont protégés par le brevet pendant dix-huit ans.

Le premier brevet canadien fut émis en vertu de la loi du Bas Canada, en faveur de Noah Cushing, de Québec. Les lois du Haut et du Bas Canada ont donné lieu à l'émission de 165 brevets et, enfin, 3,160 autres brevets ont été émis sous les dispositions de la loi de l'union. On peut se faire une idée de l'importance actuellement acquise par les brevets d'invention, par le fait qu'en 1923 seulement, il en a été délivré 2,021 à des inventeurs canadiens uniquement.

Ce fut en 1872 que, pour la première fois, des inventeurs étrangers firent breveter leurs inventions au Canada. Cette année-là, les demandes de brevets adressées au bureau des brevets d'invention, lequel dépendait alors du ministère de l'Agriculture, s'élevèrent à 752 et les honoraires s'y rapportant atteignirent \$18,652. Depuis lors, les opérations de ce bureau se sont constamment accrues sans la moindre interruption; cet accroissement a surtout été sensible entre 1901 et le 31 mars 1913. Pendant l'exercice 1912-13, il a été reçu 8,681 demandes et les droits et honoraires se sont élevés à \$218,125. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1927, il y a eu 11,406 demandes de brevet et le total des honoraires s'est monté à \$438,690, comparativement à 11,133 et \$455,211 d'honoraires en 1926. Le nombre de brevets accordés durant l'exercice terminé le 31 mars 1927 est de 10,018, comparativement à 11,001 en 1926, soit une diminution de 983. Parmi les brevets accordés en 1927, 6,962 ou 69 p.c., étaient à des inventeurs américains, 1,232 à des Canadiens et 711 à des citoyens de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, 305 à des Allemands, 194 à des Français et 131 à des Australiens. Le tableau 23 donne la répartition par provinces des Canadiens ayant obtenu des brevets d'invention depuis 1917 jusqu'à 1927.

**23.—Nombre d'inventeurs canadiens brevetés, par provinces, pendant les exercices terminés le 31 mars 1917-1927.**

Provinces.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.
	nom.b.	nom.b.	nom.b.	nom.b.	nom.b.	nom.b.	nom.b.	nom.b.	nom.b.	nom.b.	nom.b.
Ile du Prince-Edouard.....	3	3	-	9	2	4	9	7	2	2	5
Nouvelle-Ecosse.....	29	18	21	29	29	22	35	41	26	30	19
Nouveau-Brunswick.....	29	14	9	22	33	14	21	14	24	24	21
Québec.....	287	220	172	312	331	276	430	312	302	272	320
Ontario.....	465	398	386	636	708	508	845	673	559	561	499
Manitoba.....	84	91	66	86	118	75	158	83	66	68	89
Saskatchewan.....	62	84	76	94	119	101	166	106	101	90	68
Alberta.....	59	61	75	116	127	96	155	123	95	95	82
Colombie Britannique.....	72	83	70	147	177	103	202	174	127	150	129
Territoires du Yukon.....	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-
<b>Total.....</b>	<b>1,091</b>	<b>973</b>	<b>875</b>	<b>1,451</b>	<b>1,645</b>	<b>1,199</b>	<b>2,021</b>	<b>1,533</b>	<b>1,302</b>	<b>1,292</b>	<b>1,232</b>

Ce tableau nous montre que les provinces d'Ontario et de Québec, plus populeuses que les autres, ont obtenu le plus grand nombre de brevets, mais si l'on considère la relation des brevets à la population, on voit que la Colombie Britannique comptait en 1927 la plus grande proportion d'inventeurs, puisqu'elle obtenait un brevet par 4,455 âmes, tandis que dans les autres provinces, ce coefficient s'éta-